



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médicaments

Question écrite n° 19175

Texte de la question

M. Jacques Desallangre rappelle à Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports les distorsions dans la fixation des prix de certains médicaments, constatées au niveau européen. Concernant l'insuline, par exemple, il a été constaté qu'un même produit, un médicament appelé Mixtard 20 novolet, fabriqué au Danemark par le laboratoire Novo nordisk a/s DK, Bagsvaerd, Danemark, coûte 28,40 euros en Espagne contre 41,87 euros en France. Le produit est évidemment identique en France. Il l'interroge sur ces différences tarifaires constatées, un médicament un tiers moins cher en Espagne dans l'exemple donné, et la justification qui pourrait y être apportée au moment même où le déficit de la sécurité sociale est pointé du doigt.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Desallangre](#)

Circonscription : Aisne (4^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19175

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mars 2008, page 2226

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)